

**IMPORTANT****SNCF VOYAGES TGV**

CONDITIONS DE RHR : De petits pas vers l'amélioration !

LA RESTAURATION SACRIFIÉE
SUR L'AUTEL DU COVID...



Alors que depuis des mois, le gouvernement accorde des dérogations à certaines catégories de métiers pour bénéficier du droit à se restaurer correctement lors des déplacements professionnels (routiers, ministère de l'intérieur, de la défense ...), il refuse toujours d'accorder les dérogations nécessaires pour que les cheminot-e-s puissent bénéficier de conditions de repos et de restauration correctes lors des RHR. Plusieurs DCi, audiences ont été déposées par les équipes SUD-Rail, sur tout le territoire et à tous les niveaux pour rechercher des solutions permettant d'améliorer le quotidien des agents concernés.

Pour avoir accès au minimum de confort nécessaire, demandez le délogement en appart'hôtel !

Il aura été nécessaire d'intervenir au plus haut niveau de l'entreprise et auprès de chaque direction concernée afin d'obtenir une première mesure applicable sur l'ensemble des axes TGV. En cas de RHR Long (à définir axe par axe) et si le lieu de RHR le permet, un délogement en appart'hôtel sera à privilégier. Cette disposition permettra à chaque agent qui le souhaite d'avoir accès à une cuisine, des couverts, des chaises...

Bien entendu, pour SUD-Rail, cette première disposition ne saurait être un aboutissement ! Elle ne doit pas se substituer à d'autres mesures locales qui auraient été prises et nous continuons à revendiquer que nos lieux de RHR puissent rapidement bénéficier des facilités que le gouvernement a accordé à d'autres !